



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N° 225

MARS 2007

LA BOURSE AUX VÊTEMENTS :

L'association Saint Jean (5 rue de Saverne tél.03 88 38 66 76) organise sa traditionnelle bourse aux vêtements à la Salle Polyvalente de notre village les

SAMEDI 3 MARS 2007 de 8 heures 30 à 18 heures
DIMANCHE 4 MARS 2007 de 8 heures à 12 heures

La bourse aux vêtements est ouverte à toutes personnes désirant acheter des vêtements de toutes saisons, de puériculture ainsi que des articles de sport, sauf chaussures, sacs à main et sous-vêtements.

Alors pas d'hésitation, faites y un tour !

CHANTIER NATURE AU JESSELSBERG

Le chantier prévu le samedi 27 janvier 2007 a été annulé suite à d'importantes chutes neige et est reporté au **samedi 3 mars 2007**.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens, association reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 1976 pour la protection des milieux naturels alsaciens. Il gère les terrains dans le but de conserver ou de restaurer les qualités biologiques et esthétiques de ces milieux.

L'association gère ainsi plus de 250 sites dans notre département et en particulier les 26 hectares que notre Commune leur a confiés en 1998.

Soutenez leur démarche en les aidant à préserver plus d'espèces et d'espaces naturels pour que nous et les générations à venir puissions profiter des beautés de la nature.

A votre rythme et à votre convenance, vous pourrez prendre part à des travaux qui permettent de conserver les pelouses des collines sèches.

Vous participerez ainsi à la conservation de la richesse de votre patrimoine naturel tout en vous dépensant sainement.

Alors, rendez-vous à 9 heures ou à 14 heures devant l'Eglise Saint Maurice où vous serez accueilli par le Conservatoire des Sites Alsaciens.

Conservatoire
des Sites Alsaciens



LA RESTAURATION DE L'ORGUE SILBERMANN :

La restauration consistera à remettre l'orgue dans son état d'origine de 1848.

Il a aujourd'hui disparu de l'Eglise Saint Maurice et est entièrement démonté pour la restauration, pièce par pièce, sous la surveillance de la Direction Régionale de l'Art et de la Culture et de Christian LUTZ, technicien Conseil auprès des Monuments Historiques

L'intérieur des soufflets a été débarrassé de la poussière grasse qui les envahissait. Des feuillets manuscrits de Silbermann ainsi que des parties d'orchestre d'une messe du XVIIIème siècle ont été mis à jour.

L'ensemble de la restauration sera décrite, avec minutie, dans une publication à la fin du chantier.

Notre Commune va également procéder au renouvellement du plancher de la tribune, de la mise en conformité électrique et incendie de cet espace.

A l'issue de la restauration, l'instrument devrait redevenir l'un des plus remarquables orgues d'Alsace.

Vous pouvez vous aussi toujours participer à la restauration de notre Orgue Silbermann en versant vos dons à la Fondations du Patrimoine. Vous profiterez ainsi d'une réduction fiscale importante (66 %) et vous aurez le plaisir de soutenir ce projet culturel et contribuer à la valorisation de notre village.

Pour adresser vos dons et bénéficier d'une économie d'impôt tout en soutenant un projet local, utilisez le bon de souscription ci-joint ou envoyez directement vos dons à la **Fondation du Patrimoine, Délégation régionale Alsace 9 place Kléber 67000 Strasbourg.**

Chèque à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine – Orgue Sultz les Bains** ».

Un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation du Patrimoine.

Merci d'avance à toutes et à tous pour votre participation.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES :

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
PAQUOT Marie France	39 rue de Molsheim	03.88.38.38.57
OTT Sylvie	20 rue du Fort	03.88.38.58.20
MARXER Christine	26a rue du Fort	03.88.04.93.90
MARCK Marie Laure	3 rue de Molsheim	03.88.38.43.36
HECKER Marlyse	30 rue du Fort	03.88.38.34.37
GODENIR Marianne	32 rue du Fort	03 69 06 27 30
VELTEN Géraldine	22a rue du Fort	03.88.47.80.44
GENTES Annette	4 Place Charles de Gaule	03.88.38.70.02
DIEDERICHS Raymonde	16 rue de Saverne	03.88.38.66.41
FIX Emmanuelle	27 Rue Saint Maurice	03 88 04 88 58

L'AFFAISSEMENT RUE DES VERGERS

La Communauté de Communes a programmé la reprise d'un affaissement au droit d'une conduite d'assainissement posée en 1971 dans la rue des vergers.

Un premier affaissement avait déjà été traité en 2001 ; entre temps, dans le prolongement de la première opération, l'affaissement s'est poursuivi sur le tronçon non traité, d'une longueur de 36 mètres.

Le réseau avait été remblayé avec les matériaux extraits. La première intervention avait consisté à purger ces matériaux et à les remplacer par du gravier tout-venant du Rhin soigneusement compacté.

Dans la présente opération, le procédé employé sera le même avec remblaiement de la tranchée en gravier tout venant.

Le fond de forme de la chaussée sera encaissé en gravier sur 20 Conseil Municipal, avant réfection complète de la chaussée en enrobés à chaud dosés à 150 Kg/m².

Il sera également procédé à la réfection définitive de l'enrobé de la chaussée endommagée suite à une rupture d'eau, au droit du sentier descendant vers la rue de Molsheim.

Le montant de ces travaux est estimé à 28 000 euros TTC.

Pendant toute la durée du chantier la circulation sera totalement coupée sur le tronçon concerné .Ce chantier démarrera fin mars 2007 pour une durée de 3 semaines.

REHABILITATION DES CONDUITES D'ASSAINISSEMENT RUE SAINT MAURICE, RUE DU FORT ET RUE DE L'EGLISE

Après un contrôle vidéo des tuyaux d'assainissement, piloté par la Communauté de Communes, le diagnostic du réseau a relevé une faiblesse structurelle sur la rue de l'Eglise.

La reprise de l'ensemble des raccords de piquage de la rue Saint Maurice et de la Rue du Fort est aussi nécessaire.

La solution développée consiste à fraiser l'ensemble des raccords de piquages puis à procéder à un chemisage structurant sur l'ensemble du réseau des trois rues. Les raccords de piquetage seront ensuite réouverts et ragrésés en résine époxydique pour assurer une parfaite étanchéité et la liaison avec la gaine structurante.

Les travaux envisagés consistent à chemiser la Rue de l'Eglise en diamètre 250 mm sur une longueur de 41 mètres

La rue Saint Maurice et la rue du Fort sont chemisées en diamètre 600 mm sur une longueur de 97 mètres et en diamètre 500 mm sur une longueur de 232 mètres. Il est en outre prévu également le fraisage et le ragréage à la résine époxydique de 70 raccords de piquetages diamètre 150 mm.

Les travaux d'assainissement sont estimés à un montant de 240 000 euros TTC.

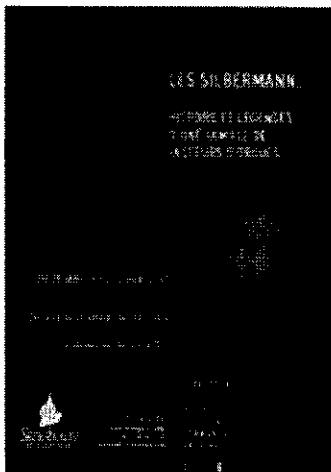
Ces travaux s'accompagneront par le renouvellement du tronçon eau potable et le renouvellement du corps de chaussée en enrobé sur le tronçon « Chapelle – rue de l'Ecole ».

Ces travaux perturberont la circulation .Certains tronçons seront fermés à la circulation et les déviations seront mise en place par les entreprises exécutant ces travaux.

Un note d'information parviendra à l'ensemble des riverains concernés par ledit chantier.

Le début des travaux est fixé à début avril pour une période de deux mois.

LES SIBERMANN, HISTOIRES ET LEGENDES D'UNE FAMILLE DE FACTERS D'ORGUE



Le nom de Silbermann est synonyme, dans le domaine de la facture d'orgue, de perfection. Aujourd'hui encore, les non-initiés connaissent le nom de cette famille saxonne et alsacienne, active au XVIII^e siècle. Cette page d'histoire et de musique est illustrée par l'exposition, réalisée en commun par le Franziskanermuseum de Villingen-Schwenningen, le Badisches Landesmuseum de Karlsruhe et les Archives de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg .

La famille des Silbermann était active dans des régions dont la richesse culturelle et économique, au XVIII^e siècle, permettait la construction d'orgues, instruments complexes et coûteux. En Saxe, cette époque correspond au règne d'Auguste le Fort, en Alsace au règne des rois Louis XIV et Louis XV. Dans l'actuel pays de Bade, ce siècle est celui des grands monastères. Pour ces raisons, la facture d'orgue a pu se développer avec un raffinement extrême sur le plan technique et musical. Les figures d'André (1678-1734), de Gottfried (1683-1753), de Jean-André Silbermann (1712-1783) et d'autres membres de la famille seront évoquées à travers leurs instruments et des documents d'archives.

La présentation de sept instruments exemplaires parmi les nombreuses œuvres des Silbermann constitue le pivot de l'exposition : Marmoutier, Sankt-Blasien en Forêt-Noire, Saint-Thomas de Strasbourg, Sainte-Marie de Freiberg, Meissenheim (Bade), Ponitz (Saxe).

Des tuyaux originaux, des soufflets et des éléments mécaniques donnent un aperçu des procédés de fabrication spécifiques des ateliers des Silbermann. Des modèles à disposition des visiteurs (qui pourront en jouer) illustrent le fonctionnement d'un orgue.

Dernier point évoqué : la gloire posthume des Silbermann, qui a donné naissance à un certain nombre de légendes. C'est ainsi que le nom des Silbermann a conservé jusqu'à aujourd'hui son éclat.

Archives de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg
Jusqu'au 30 mars 2007
32, route du Rhin
Strasbourg

Ouverture : lundi-vendredi, 13h -18 h
Dimanche, 14 h -18 h.

Renseignements : 03 88 43 67 00
Courriel : archives@strasbourg-cus.net

Entrée gratuite, parking
Visites guidées sur demande

LE PASSEPORT GRATUIT POUR LES MINEURS DE MOINS DE 15 ANS

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le passeport est délivré gratuitement aux mineurs de moins de 15 ans. A contrario, pour les mineurs de 15 ans et plus, le tarif est fixé à 30 euros. Les passeports d'urgence et les passeports de passage demeurent néanmoins payants, quel que soit l'âge du demandeur.

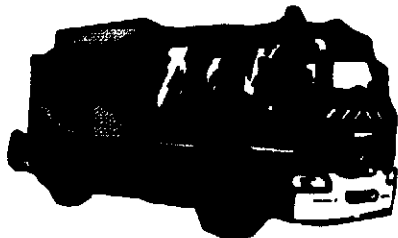
Ces passeports sont valables pour une durée de dix ans.

LES SAPEURS POMPIERS DE NOTRE VILLAGE :

Le Corps Communal des Sapeurs Pompiers de Soultz-les-Bains a vécu.

Notre Commune se retrouve depuis le 1^{er} janvier 2007 avec des pompiers placé directement sous le commandement l'Unité Territoriale de Molsheim, rattachée au groupement territorial Sud, après signature de la convention de transfert du service d'incendie et de secours de Soultz-les-Bains vers le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin.

Ce transfert, prévu par le législateur, consiste en la mise en commun de l'ensemble des moyens, afin de favoriser, à moyens constants, une gestion rationnelle et efficace tant des personnels que des matériels, tout en favorisant une équité territoriale dans la couverture des risques et un commandement unifié.



Ce transfert s'accompagne d'une part par le rattachement de l'ensemble des sapeurs pompiers volontaires au SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours) et d'autres part par le mise à disposition de l'ensemble de notre matériel roulant et leurs équipements au SDIS.

La Commune se trouve ainsi déchargée de la responsabilité de fonctionnement de son service d'incendie. Nos pompiers restent pour le moment basés au dépôt d'incendie Rue de Strasbourg.

Notre collectivité verse sa contribution annuelle au SDIS qui s'élève cette année à la somme de 12 637.74 €. Elle s'acquitte également de la somme de 4 211.37 € au titre de l'allocation de vétérance (allocation pour les pompiers retraités).

Le coût annuel global pour la sécurité incendie s'élève ainsi pour notre commune à la somme de 16 849.11 € par an.

LES RAVALEMENTS DE FAÇADES

L'action de ravalier une façade consiste à la remettre en bon état. Les moyens de ravalement employés dépendent des matériaux utilisés pour la construction des façades. S'il s'agit de pierres de taille, il y a lieu de procéder à un nettoyage et à un jointoiment. Pour les briques pleines apparente, soit on effectue un nettoyage, soit on crépit. Dans le cas d'un crépi nature enduit sur briques creuses ou sur parpaings, on procède à un nettoyage au jet d'eau ou au nettoyeur haute pression. Pour des crépis trop usés, un piquetage puis un nouveau crépissage est recommandé. Si le crépi est peint, un brossage à sec peut suffire, voire une remise en peinture du crépi ; les fissures quant à elles sont traitées par entoilage ou grâce à un joint souple type acrylique.

Il est bon de noter que les ravalements de façades peuvent être subventionnés pour tout bâtiment édifié avant 1900 dans un périmètre précis, par la Commune de Soultz-les-Bains et par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Ces subventions portent sur les crépis traditionnels et les crépis badigeonnés de lait de chaux colorée, technique ancienne, ou recouverts de peinture minérale.

Afin de favoriser une dynamique d'embellissement de la Commune de Soultz-les-Bains, peuvent également bénéficier d'un concours financier au titre des travaux d'entretien, les immeubles et maison d'habitation de plus de 10 ans d'âge.

BIENTOT, ELLE SERA DE RETOUR....

Comprenant plus d'une centaine d'espèces, la tulipe, plante de la famille des liliacées, représente sans aucun doute le bulbe du printemps le plus populaire.

La tulipe est essentiellement produite en Hollande après son importation au 16^{ème} siècle de Turquie.

A Soultz-les-Bains, chaque année, ce sont près de 6 000 bulbes qui sont plantés à l'automne, dans les différents massifs, rocailles et jardinières de la Commune.

Le développement du bulbe est conditionné par l'alternance d'une période froide avec une température plus élevée. Bénéficiant de la froideur hivernale, ils se réveilleront sous la caresse des premiers rayons du printemps.

La floraison s'étale du début d'avril à la fin mai.

Aujourd'hui, la variété la plus utilisée est la « Triomphe » qui permet des mélanges homogènes et qui offre une très bonne tenue.

Le calibre des bulbes, une fertilisation riche en phosphore assure un fleurissement de qualité.

Rendez-vous peut donc être pris à partir du mois d'avril pour ce magnifique festival de couleur qu'offre la tulipe.

MARATHON DU VIGNOBLE 23-24 JUIN 2007

C'est reparti ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 23 et 24 juin 2007. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : www.marathon-alsace.com

Renseignement : Office de Tourisme Intercommunal de Molsheim 03-88-38-11-61

Vous ne voulez pas courir mais apporter votre soutien à l'organisation sur votre commune ou vous êtes bénévoles pour la journée du 24 juin 2006, alors sans hésitation, adressez-vous à votre Mairie au 03 88 38 10 24

LE LOTISSEMENT PRIVE « LE MARKER »

La société MAPS s'est portée acquéreur d'un ensemble de parcelles d'une superficie de 112 ,01 ares pour y créer un lotissement d'habitation.

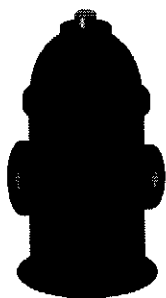
Situé au sud de la Commune, dans le prolongement de l'actuelle rue Saint Amand, ce lotissement comportera 12 lots pour des maisons individuelles et un lot pour un bâtiment collectif.

La voirie principale du lotissement a été dénommée rue du MARCKER en référence au lieu-dit .

Ce lotissement privé est en cours de chantier (terrassament et pose des conduites d'assainissement) et verra son aboutissement en accueillant les premières constructions au deuxième semestre 2007.



MANŒUVRES DES POMPIERS :



Comme chaque année et afin de garantir une lutte contre l'incendie de qualité, les pompiers de Soultz-les-Bains vérifieront les différents poteaux à incendie et hydrants installés dans notre commune.

Ces contrôles périodiques consistent en la vérification du débit et de la pression de chaque borne incendie : *Le réseau doit être capable d'alimenter une pompe d'incendie avec un débit minimum de 60 m³/h à une pression minimum de 1 bar.*

Ils sont nécessaires pour contrôler le bon état fonctionnement du matériel et nous permettent de déterminer, le cas échéant, les travaux de renforcement du réseau à prévoir.

Ces essais auront lieu :

Dimanche 11 mars 2007

Veillez prendre vos dispositions pour éviter d'éventuels inconvénients.

VACCINATION 2007

Les séances de vaccination gratuites organisées par la Mairie et le Conseil Général du Bas-Rhin contre la Diphtérie, le Tétanos et la Polio se dérouleront en Mairie

- **le jeudi 15 mars 2007 à 19 h en mairie**
- **le jeudi 12 avril 2007 à 19 h en mairie.**
- **le jeudi 10 mai 2007 à 19 h en mairie.**

Soyez à l'heure, les séances ne durent en moyenne qu'un quart d'heure.

Un rappel de vaccination est nécessaire tous les 5 ans. Les personnes qui ne sont pas à jour de leur vaccination peuvent se présenter, munies de leur carnet de santé ou de vaccination.

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES - LEGISLATIVES

La Direction des Elections, des Affaires Juridiques et des Finances Locales de la Préfecture nous a communiqué les dates suivantes :

- Elections présidentielles
- Election législatives

dimanche 22 avril et 6 mai 2007

dimanche 10 et 17 juin 2007

Horaires : de 8 heures à 18 heures

Lieu : Mairie-Bibliothèque entrée 2 rue de Strasbourg

CHANTIER DU PARVIS DE L'EGLISE

Démarré en 2003, suspendu en raison de priorités de travaux suites aux coulées de boue du 12 juin 2003, ce chantier s'achèvera cette année.



Entièrement réalisé par des bénévoles du Conseil Municipal et quelques citoyens volontaires, ce chantier est financé à 80 % par un don anonyme.

Le nouveau parvis permettra à la Paroisse Saint Maurice de disposer d'un espace ouvert et de qualité et aux autres soultzois une place végétalisée accueillant entre autres le Monument aux morts de notre Commune.

Les derniers préparatifs pour relancer ce chantier sont en cours et nous nous retrouverons le **samedi 10 mars, sur place à 8 heures 30** pour la campagne de travaux 2007.

A votre rythme et à votre convenance, vous pourrez prendre part à ces travaux et participer ainsi à la réalisation concrète d'un projet communal.

A tous les volontaires, nous disons merci d'avance pour leur participation.

CONGE DU SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Secrétaire de Mairie M. Stéphane SCHAAL sera en conge du **lundi 26 mars au lundi 9 avril 2007**. La Mairie sera par conséquent fermée.

La Mairie sera exceptionnellement ouverte tous les matins (du lundi au vendredi) de 7 heures 30 à 9 heures

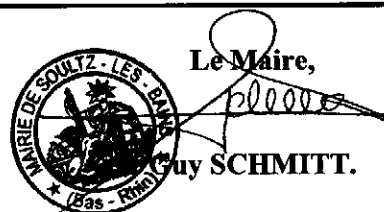
Le Maire et les Adjointes tiendront une permanence les mardis et vendredis de 19 heures à 20 heures 30.

Vous pouvez également nous contacter par fax, mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat
Lundi à vendredi : de 9 h 30 à 12 h 00
Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjointes
Mardi de 19 h 30 à 20 h 30
Vendredi sur rendez-vous





MODIFICATION COLLECTE ORDURES MENAGERES

Le **mercredi 4 avril** en remplacement du vendredi 6 avril (vendredi saint)

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION DE TRAVAUX

LES BENNES DE COLLECTE

Pour les verres :
**Hall des Sports rue de Saverne
et à Biblenheim**

COLLECTE des ENCOMBRANTS

Pour l'année 2007, les collectes sont prévues le :

- **mercredi 25 juillet 2007**

à partir de 4 h 00 du matin.

**L'inscription est obligatoire au moins
huit jours avant la collecte.**

COLLECTE des PAPIERS ET DES PLASTIQUES

- **mardi 27 mars 2007**
- **mardi 24 avril 2007**
- **mardi 22 mai 2007**
- **mardi 26 juin 2007**
- **mardi 24 juillet 2007**
- **mardi 28 août 2007**
- **mardi 25 septembre 2007**
- **mardi 23 octobre 2007**
- **mardi 27 novembre 2007**
- **mardi 18 décembre 2007**

dès 4 heures du matin. Des sacs pour la collecte sont disponibles en Mairie.

Demandeur	Objet	Accord (A)
GENTES Jean-Luc	Ravalement de façade 4, place Charles de Gaulle	A : 29/12/2006
FRANCOIS Robert	Remplacement de tuiles 7, rue de Saverne	A : 24/01/2007
LOOS Denis MOERCKEL Nathalie	Abri de Jardin 3, rue Bellevue	A : 06/02/2007

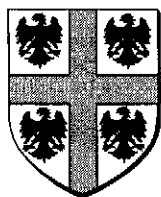
Ecrivez-nous :

mairie@soultz-les-bains.fr

SITE INTERNET

Consultez le site Internet de Soultz-les-Bains :
www.soultz-les-bains.fr

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

INFORMATION COLLECTES

PAPIERS ET PLASTIQUES

- Mardi 27 mars 2007
 - Mardi 24 avril 2007
 - Mardi 22 mai 2007
 - Mardi 26 juin 2007
 - Mardi 24 juillet 2007
 - Mardi 28 août 2007
- Mardi 25 septembre 2007
 - Mardi 23 octobre 2007
 - Mardi 27 novembre 2007
 - Mardi 18 décembre 2007

*Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastiques translucides jaunes disponible en mairie. Les **papiers et cartons** doivent être ficelés pour offrir moins de prise au vent. Pensez à sortir papiers, cartons et plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.*

OBJETS ENCOMBRANTS

Mardi 25 juillet 2007

*La collecte débute à partir de 4h00 du matin. Pour que vos « encombrants » soient collectés, il est indispensable de les déclarer en Mairie au moins **8 jours avant le jour de la collecte***

ORDURES MENAGERES MODIFICATION DE COLLECTE DES JOURS FERIES

La collecte des ordures ménagères sera modifiée comme suit :

- **Mercredi 4 avril 2007** en remplacement du **vendredi 6 avril** (vendredi saint)